



Faire plus, Faire mieux : Un virage nécessaire

Mémoire du Comité de direction du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale

Dans le cadre des consultations publiques pour le

Troisième plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Janvier 2016

Le comité de direction du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion est composé de 11 membres : 6 membres provenant du milieu universitaire ou de la recherche, 2 membres représentant les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et 3 membres issus de la fonction publique. Ce mémoire a été rédigé par les 8 représentants non gouvernementaux et n'engage qu'eux seuls. Les trois membres représentant la fonction publique n'ont pas participé aux travaux relatifs à la réalisation de ce mémoire.

Faire plus, Faire mieux : un virage nécessaire

Introduction

A la suite de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) a été créé pour constituer un lieu d'observations, de recherche et d'échanges afin d'offrir des informations et des analyses fiables et rigoureuses, notamment de nature statistique en matière de pauvreté et d'exclusion sociale.

Dans cette perspective, le CEPE a diffusé de nombreux rapports, avis, et état de situation au fil du temps autour des questions relatives à la pauvreté et à l'exclusion sociale¹. Le CEPE est structuré à partir d'un comité de direction composé de onze membres nommés par la ou le ministre. Ce sont des personnes en provenance des milieux gouvernemental, universitaire et de la recherche dont la compétence et l'expertise sont reconnues en matière de pauvreté ou d'exclusion sociale, ainsi que des personnes œuvrant auprès des individus en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

De manière générale, le CEPE demeure fortement préoccupé par les enjeux de pauvreté et de l'exclusion sociale vécus par de nombreuses personnes et familles au Québec. En effet, si on prend la situation des personnes et des familles au Québec, en 2002, au moment de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la situation d'aujourd'hui, force est de constater qu'il n'y a pas eu d'amélioration réelle en matière de pauvreté et d'exclusion sociale au Québec. Certes, au fil du temps, certaines catégories de personnes ou de ménages ont vu leurs revenus augmenter, permettant notamment à des familles de sortir de l'aide sociale. Pour autant, ces améliorations ont été fragiles et ne se sont pas maintenues. De manière générale, les données montrent un certain nombre d'améliorations dans les taux de pauvreté jusqu'en 2007, puis un déclin depuis 2008. En 2013, les taux de pauvreté sont pratiquement similaires à ceux de 2002.

Ainsi, il importe à la fois de retenir, que lorsque les actions gouvernementales sont au rendez-vous, elles peuvent avoir un effet sur les taux de pauvreté. Cependant, les efforts doivent se maintenir, se poursuivre et surtout être orientés vers l'ensemble des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et pas simplement vers certains groupes. A cet égard, la question des personnes seules, qui demeure le groupe le plus touché par la pauvreté, constitue un enjeu majeur dans la mesure où le taux de pauvreté de ce groupe est demeuré le même au fil du temps.

¹ Pour consulter l'ensemble des travaux et des publications du CEPE, voir le site Web <http://www.mess.gouv.qc.ca/cepe>

Pourtant, rappelant que les situations de pauvreté et d'exclusion sociale ont été définies dans le cadre de *la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (la Loi) comme des atteintes aux droits fondamentaux, il importe de considérer que l'action gouvernementale a pour obligation d'accorder les mesures et les ressources nécessaires pour mettre fin à ces situations. Elle doit à ce titre, prévoir une stratégie réelle de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale dans la mesure où la simple orientation vers la croissance économique ne permet pas d'obtenir l'effet de ruissellement vers les populations les plus pauvres comme en témoignent les analyses sur l'évolution des taux de pauvreté. Malgré un enrichissement collectif de la société québécoise depuis l'adoption de la Loi, les personnes en situation de pauvreté n'ont pu en bénéficier et semblent au contraire s'être appauvries, le plus souvent.

Or, le comité de direction souhaite souligner avec force, le paradoxe de participer à une Consultation sur le nouveau plan d'action gouvernementale en matière de pauvreté et d'exclusion sociale, alors même que ce gouvernement a depuis deux ans, procédé à de nombreuses coupures et en envisage d'autres qui ont eu des conséquences majeures sur les personnes et les familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Les coupures à l'aide sociale, réalisées ou envisagées, les coupures dans les services éducatifs à la petite enfance, dans le milieu de l'éducation, de la santé et des services sociaux, dans le soutien aux organismes communautaires, notamment les organismes en défense des droits, en alphabétisation, en insertion socio-professionnelle ont largement contribué à appauvrir davantage les populations les plus démunies de notre société, que ce soit dans le support financier qu'elles recevaient, ou dans les multiples soutiens et accompagnement dont elles devraient bénéficier.

Dès lors, penser un plan d'action gouvernementale en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, exige de

- Cesser d'avoir des orientations, des actions qui contribuent à l'appauvrissement et l'exclusion sociale des plus démunis de notre société
- Rétablir les financements perdus et accroître ces financements
- Rétablir les principes et les garanties formelles qui offrent les conditions minimales pour prévenir, soutenir et sortir les personnes et les familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

En effet, la réponse aux questions de pauvreté et d'exclusion sociale dans le cadre de l'action gouvernementale doit être structurée autour d'un rôle fort de l'État dans sa globalité pour assurer la solidarité à l'égard de l'ensemble de la population québécoise et soutenir des mécanismes de redistribution des richesses et soutenir le souci de cohérence exprimé par le gouvernement et que nous partageons. Comme le démontrent les résultats de nombreuses études, la réponse avérée pour réduire les inégalités et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit s'appuyer sur **le maintien de services publics universels, de qualité et accessibles** et sur **des actions ciblées**

auprès des personnes et des familles en situation de pauvreté, pour les supporter et les accompagner dans les processus de sortie de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Ainsi, le Comité de direction du CEPE recommande au Gouvernement dans l'esprit qui prévalait lors de l'Adoption à l'unanimité de la Loi, d'inscrire ce nouveau plan d'action gouvernementale dans le projet ambitieux d'assurer une meilleure justice sociale pour l'ensemble de la population québécoise.

A ce titre, les meilleures pratiques que nous recommandons inscrivent les actions de l'ensemble du Gouvernement dans une réponse pleine et entière aux droits fondamentaux et aux différents droits économiques, sociaux et culturels des Québécois et Québécoises en :

- Assurant l'universalité des services publics
- Assurant une disponibilité des services publics sur l'ensemble du territoire
- Assurant la gratuité des services essentiels et généraux
- Assurant une proximité des services
- Assurant la qualité des services offerts

Pour autant, le Comité de direction du CEPE tient à souligner des enjeux particuliers dans les grandes orientations du plan d'action gouvernementale en matière de pauvreté et d'exclusion sociale et à faire des recommandations, en ayant la même volonté d'agir pour toutes les personnes vivant en situation de pauvreté.

Orientation 1 : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes.

Soutenir la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale impose de garantir à tous et toutes, les conditions sociales de vie favorisant le plein développement des personnes et des communautés en cherchant à protéger à court, moyen et long termes, les personnes du risque de basculer dans la pauvreté et dans l'exclusion sociale.

A ce titre, il s'agit de :

- Renforcer les facteurs de protection liés à l'éducation et à la réussite scolaire des enfants des milieux défavorisés en leur donnant accès à des services éducatifs de qualité dès la petite enfance, en leur donnant accès à des services de soutien et d'accompagnement éducatif tout au long de leur parcours scolaire en fonction de leurs besoins, de leurs difficultés mais aussi de leurs potentialités tout en renforçant la participation des familles à l'accompagnement de leurs enfants dans leur parcours scolaire.
- Renforcer la formation des adultes en donnant accès à des services adaptés et appropriés en fonction de leurs besoins et de leurs difficultés tout en réduisant les contraintes qu'ils peuvent avoir pour participer à leur

formation (garde des enfants, soutien du revenu, soutien au transport). Il s'agit dans cette logique de renforcer les capacités des personnes et des communautés en partant des besoins des personnes en termes de soutien, de support et d'accompagnement.

- Renforcer les soutiens psychosociaux et l'accès rapide à des intervenants dans le réseau public et le réseau communautaire dans des situations d'urgence sociale et de détresse (perte de revenu, perte de logement, exclusion du milieu scolaire, difficultés familiales, décès, maladie, invalidité) en offrant des moyens et des ressources aux personnes et aux familles pour leur éviter de basculer dans la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Assurer un accompagnement des personnes et des familles à risque de se retrouver dans des situations de pauvreté et d'exclusion sociale pour renforcer leur accès aux services dont elles ont besoin de manière globale et continue. En effet, si l'existence de services publics universels et accessibles est une condition nécessaire, elle n'est pas suffisante. Il importe d'avoir des actions explicites d'accompagnement pour permettre aux personnes et aux familles, de bénéficier des services dont elles ont besoin.
- Soutenir le maintien de la participation des personnes et des familles à risque de se retrouver dans des situations de pauvreté et d'exclusion sociale dans des activités collectives culturelles, de loisirs et toutes autres activités communautaires pour favoriser le développement des liens sociaux, renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté et à la collectivité et briser l'isolement social. Comme le rappelle l'OMS, « les sociétés qui permettent à tous leurs citoyens de jouer un rôle utile dans la vie sociale, culturelle et économique sont dans une meilleure situation sanitaire que celles qui se caractérisent par l'insécurité, l'exclusion et la pauvreté ²»
- Renforcer l'accès à des moyens de transports collectifs à moindre coût pour permettre aux personnes et aux familles à risque de se retrouver dans des situations de pauvreté et d'exclusion sociale, de rejoindre les organismes, les services, les institutions dont elles ont besoin.

² OMS. (2004). Rapport sur les déterminants sociaux de la santé.

En ce qui a trait à la priorisation de ces enjeux, le Comité de direction du CEPE souhaite rappeler d'une part, que pour soutenir une prévention avérée en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, c'est l'ensemble des conditions sociales favorisant le plein développement des personnes et des familles qui doit être assuré, en termes d'éducation, de santé, de services sociaux, de transports, de loisirs. A cet égard, il importe que l'État québécois assume pleinement son rôle en matière d'organisation, de mise en œuvre des services publics pour tous et toutes. D'autre part, le développement humain doit s'inscrire globalement dans un soutien du développement social des communautés. Par conséquent, les communautés et les collectivités territoriales devraient pouvoir participer à la définition du renforcement des actions préventives en regard de leurs besoins particuliers.

De plus, il importe que le gouvernement assure globalement une couverture complète en matière de services publics pour l'ensemble du territoire, et structure un processus de soutien complémentaire aux communautés et aux collectivités en fonction de leurs besoins prioritaires. Il doit aussi s'assurer que les différences de richesse entre les collectivités et les communautés soient compensées par une aide gouvernementale afin que les populations en situation de pauvreté qui résident dans des milieux ayant de faibles moyens, ne soient pas de surcroît pénalisées par le manque de moyens et de ressources de ces derniers.

Considérant le temps imparti pour la rédaction de ce mémoire dans le cadre de la consultation sur le nouveau plan d'action gouvernementale en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion social, le Comité de direction du CEPE n'a pu réaliser une revue exhaustive des bonnes pratiques à privilégier. Cependant, le Comité de direction du CEPE souhaite situer la question des bonnes pratiques en matière de prévention à la pauvreté et à l'exclusion sociale, dans le cadre général d'une intervention globale de l'État pour assurer une meilleure justice sociale à travers notamment des politiques fiscales, budgétaire, industrielles, éducatives, sociales favorisant une meilleure redistribution des richesses, une amélioration des conditions sociales de vie des personnes les plus démunies de la société, un renforcement des solidarités.

Orientation 2 : Renforcer la sécurité sociale et économique

Soutenir et sortir les personnes et les familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le contexte d'une société riche comme la nôtre, impose de considérer le rôle central de l'État dans la protection des droits fondamentaux des individus, dans la mise en œuvre d'une meilleure distribution et redistribution des richesses pour renforcer les principes d'égalité pour l'ensemble des Québécois et Québécoises. A ce titre, il s'agit de penser cette orientation, non pas dans le cadre résiduel d'un filet social susceptible d'agir en dernier recours a minima, mais bien dans le cadre général d'une protection sociale

garantissant à tous et toutes de vivre dans la dignité, la sécurité et la protection de leurs conditions d'existence.

Dans cette perspective, les enjeux relatifs à la protection sociale des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale imposent :

- D'assurer le droit à un revenu décent pour tous et toutes, ce qui constitue la première clé du soutien et de l'inclusion sociale. Le développement du potentiel des individus exige dans un premier temps de sortir les personnes d'une logique de survie dans laquelle elles se retrouvent, ne parvenant pas à couvrir leurs besoins essentiels. La revalorisation des soutiens financiers offerts dans le cadre des programmes à l'assistance-emploi, tout comme le taux horaire du salaire minimum demeure absolument nécessaire pour permettre aux personnes et aux familles de couvrir au moins leurs besoins de base considérant d'une part que ces personnes travaillent rarement à temps plein et d'autre part, qu'elles ne bénéficient pas toutes d'autres formes de soutien financier susceptibles de les aider à couvrir leurs besoins de base .
- De renforcer le droit à un logement à coût abordable, de qualité et adaptés aux besoins de la personne ou de la famille. De nombreuses études ont permis de faire ressortir la détérioration de la situation du logement pour les personnes et les familles en situation de pauvreté dans de nombreuses collectivités au Québec. La pénurie de logements, l'augmentation des loyers, la piètre qualité des logements exige que l'État assure son rôle de protection en prenant une part active dans le renforcement de l'offre de logements, notamment par la construction de logements sociaux. Le logement est une source de stabilité, il joue un rôle essentiel dans l'intégration sociale.
- Renforcer l'accès aux soins de santé et aux services sociaux. La pauvreté et l'exclusion sociale est une condition de vie extrêmement stressante pour les personnes et les familles qui la vivent et tentent de survivre. A cet égard, le stress vécu produit de nombreuses situations de détresse psychosociale, l'apparition ou l'aggravation de nombreuses troubles de santé physique ou mentale. Pour autant, la pauvreté n'est pas une maladie. Par conséquent, la question de la santé des populations en situation de pauvreté et d'exclusion sociale doivent être envisagée de manière globale afin de mieux soutenir l'intégration et l'accès à des services sociaux et psychologiques dans le réseau public comme dans le réseau communautaire.

- Renforcer l'accès à l'eau potable de manière continue dans un contexte où la vétusté des infrastructures d'assainissement, les enjeux environnementaux entourant les cours d'eaux sont réels, pour l'ensemble des collectivités.
- Soutenir la sécurité alimentaire de l'ensemble de la population québécoise. Le développement économique, les questions de productions agricoles, les déserts alimentaires, la croissance du coût des denrées alimentaires constituent des enjeux majeurs pour tous et toutes mais encore davantage pour les populations en situation de pauvreté. Il importe que le gouvernement soutienne l'accompagnement des personnes et des collectivités dans l'amélioration de la sécurité alimentaire.

De la même façon qu'en matière de prévention, le Comité de direction du CEPE recommande que l'État québécois assume de manière pleine et entière la mise en œuvre de la protection sociale en renforçant les principes et les garanties pour assurer une vie décente et digne à l'ensemble des québécois. Cependant, il importe aussi de laisser une place à un renforcement des actions de protection sociale à partir d'une priorisation locale en fonction des besoins particuliers des collectivités, à la condition que celles-ci soient accompagnées dans ce processus pour éviter que les inégalités ne s'accroissent entre les communautés.

Orientation 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail

En matière d'accès à l'emploi et la valorisation du travail, le Comité de direction du CEPE considère les enjeux suivants :

- Renforcer l'accès à des emplois de qualité. La question de l'insertion professionnelle des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale est le plus souvent construite comme une question d'accès à un emploi sans égard pour la nature de l'emploi en termes de durée, de nombreux d'heures, ni même pour le lieu de travail. Cette dynamique constatée et dénoncée dans de nombreuses études a souvent pour effet de précariser la situation des personnes plutôt que de l'améliorer. A cet égard, il importe d'accompagner l'insertion professionnelle des personnes en situation de pauvreté vers des emplois durables, à temps plein, adaptés à leur profil et dans le milieu de vie de la personne. L'enjeu demeure ici de soutenir l'accompagnement pour éviter de mettre en situation d'échec des personnes déjà aux prises avec de nombreuses difficultés et d'amélioration la continuité de l'intervention entre les emplois occupés.

- Renforcer la sécurisation des trajectoires professionnelles. La question de l'insertion professionnelle des personnes en situation de pauvreté fait souvent l'objet d'une intervention qui cesse à l'obtention de l'emploi. Il importe de renforcer l'accompagnement des personnes dans leur cheminement professionnel pour assurer une sécurisation de leur trajectoire. Il s'agit en outre de veiller à soutenir les différentes transitions que devront vivre les travailleurs et travailleuses afin de leur garantir entre deux emplois occupés, des indemnisations et des rémunérations, évitant de les appauvrir.
- Renforcer la reconnaissance de participation sociale des personnes en situation de pauvreté au-delà de l'emploi. De nombreuses personnes en situation de pauvreté contribuent à la société québécoise de différentes façons en participant à des activités de bénévoles, en assumant un rôle éducatif, d'aide auprès de leur famille. Il importe de reconnaître ces contributions majeures.

ORIENTATION 4 : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société

Les préjugés à l'égard des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociales sont tenaces dans notre société. Les représentations sociales fausses véhiculées à des degrés divers sont parmi les principaux obstacles que l'on rencontre dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il importe que le Gouvernement assume son rôle-clé en matière de solidarité sociale en sortant des discours sur la responsabilisation individuelle et la culpabilisation des personnes en situation de pauvreté pour mieux rendre compte des causes sociales profondes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

A cet égard, l'État doit jouer un rôle central pour renforcer les conditions et les pratiques de solidarité. Pour y parvenir, il doit :

- Améliorer la production et la diffusion des connaissances et des études sur la situation des plus nantis et des plus démunis de notre société. Les questions relatives aux inégalités de revenus, aux situations de pauvreté, aux situations d'exclusion sociale sont méconnues par la population québécoise. Il importe que l'État assure davantage de soutien à la recherche mais aussi à la mobilisation des connaissances, notamment par le renforcement des stratégies de communication orientées vers les médias en ce qui a trait à ces questions.

- Renforcer la mixité sociale à l'école. La question de l'engagement de tous et toutes dans une solidarité renforcées auprès des populations les plus démunies de notre société passe par l'amélioration des situations de cohabitation des différents groupes sociaux de notre société. Un soutien vigoureux aux écoles publiques constitue un levier important pour assurer cette mixité sociale en assurant notamment la qualité de l'enseignement, la qualité de l'encadrement mais aussi la qualité des infrastructures de ces écoles. En plus de l'acquisition de savoirs et de compétences, l'école est le plus important laboratoire de la vie en société, et l'école publique plus que tout autre.
- Renforcer l'engagement des acteurs économiques à l'égard des populations les plus démunies. La question de l'engagement et de la responsabilité sociale des entreprises doit s'exprimer au-delà des activités de philanthropie habituelles en renforçant leur rôle dans l'engagement et le soutien des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale vers l'emploi.
- Renforcer la mission du réseau communautaire comme espace de participation citoyenne des populations les plus démunies. Le réseau communautaire apparaît de plus en plus pour l'État comme un prestataire de services et souvent à moindre coût. C'est là une vision réductrice de l'apport essentiel du réseau communautaire au développement social. Pourtant, le réseau communautaire contribue de manière centrale, à faire une différence dans le quotidien des personnes en offrant un espace concret de proximité, d'entraide, de prise de parole, de participation, de reconnaissance et d'actions pour renforcer l'estime de soi et le sentiment d'appartenance à la collectivité à travers l'implication et l'engagement des personnes. Ce rôle, au-delà des services offerts, assure une complémentarité avec le réseau public et demeure essentiel pour engager les personnes en situation de pauvreté dans des trajectoires et des expériences d'inclusion sociale.
- Renforcer l'action communautaire dans les communautés et les collectivités les plus défavorisées en soutenant le rôle des organismes dans la création, la production et la mise en œuvre de réponses adaptées à leurs besoins particuliers. L'abolition de nombreuses structures locales de développement laisse planer une certaine ambiguïté quant à la volonté du gouvernement de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, l'affaiblissement des programmes gouvernementaux comme le programme

des CPE, ou les programmes d'Accès-logis a pour effet de renforcer les inégalités entre les collectivités, d'affaiblir les gouvernances locales. Il importe, au contraire, de doter les communautés et les collectivités les plus défavorisées de ressources supplémentaires pour soutenir leur développement et assurer une réponse adaptée aux besoins de leur population.

ORIENTATION 5 : Assurer à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions.

Le Comité de direction du CEPE constate depuis quelques années, l'augmentation des incohérences dans l'action gouvernementale, qui plutôt qu'améliorer la situation des populations les plus démunies, aggravent leur situation.

Par conséquent, les enjeux relatifs à cette orientation s'inscrivent, à tout le moins dans une obligation de ne pas nuire aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

- Mettre fin aux logiques punitives, coercitives, d'exclusion qui nuisent aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ou à risque de le devenir (pratiques de profilage social, sanctions pécuniaires, exclusion des services, cessation des services, éviction de logement). Ces logiques contribuent plutôt à faire vivre aux personnes en plus grandes difficultés, des expériences d'échecs répétés, alimentent alors leur processus d'exclusion et de marginalisation. De plus elles renforcent les préjugés, déjà évoqués, à l'endroit des personnes en situation de pauvreté, notamment celui qui tend à créer la perception que les pauvres sont « coupables » d'être pauvres.
- Mettre fin aux ruptures de services, aux logiques de non-prise en charge en matière de santé, de logement et de soutien à l'apprentissage.
- Soutenir la responsabilité et l'imputabilité des institutions publiques dans la prise en charge des populations qui vivent sur les territoires qu'elles desservent.
- Réduire les exigences bureaucratiques et les transformations dans les conditions d'accès à différents programmes gouvernementaux pour les collectivités, les communautés et les organismes.

En outre, le travail de cohérence et de constance dans les actions aux différents niveaux

- Renforcer la concertation intersectorielle au plan local par la mise en place de structures de gouvernance et d'action chargées d'assurer une vigilance et veille et de promouvoir des actions ciblées à l'endroit des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en fonction de leurs besoins spécifiques
- Renforcer le rôle du Protecteur du citoyen en lui donnant le mandat d'évaluer dans un cadre d'analyse différenciée selon le sexe et selon la condition sociale, les politiques et les programmes développés par le gouvernement.

Renforcer l'action gouvernementale auprès de groupes particuliers

Le Comité de direction du CEPE a pu constater au fil de ses travaux, qu'au-delà d'une intervention globale, soutenue et intensive nécessaire à l'endroit de l'ensemble des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, certains groupes sont encore dans des situations plus extrêmes que d'autres.

Comme les recherches le démontrent amplement, la pauvreté et l'exclusion concernent davantage les femmes que les hommes. Par conséquent, il est indispensable que le gouvernement accorde une importance majeure dans son plan d'action, à cette dimension. Il importe que le nouveau plan d'action inscrive l'égalité entre les hommes et les femmes comme une priorité explicite de ce dernier.

En outre, la situation des personnes seules demeure largement préoccupante dans la mesure où cette catégorie de personnes n'a connu que peu de changements dans sa situation de pauvreté. A cet égard, le Comité de direction du CEPE recommande de renforcer des actions à l'endroit de cette catégorie.

La situation des populations autochtones est pour le Comité de direction du CEPE alarmante en regard de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il recommande de bâtir au sein du plan d'action gouvernementale, des interventions ciblées pour ces populations en collaboration avec les personnes elles-mêmes et leurs représentants. L'urgence de la situation exige d'établir des priorités et des actions dans de nombreux secteurs pour soutenir le développement des communautés comme des personnes

Enfin, la question de l'appauvrissement des personnes âgées, notamment les femmes âgées seules, doit aussi être une préoccupation, notamment en termes de vigilance à l'endroit de cette population vulnérable, afin de prévenir le risque de tomber dans la pauvreté et l'exclusion sociale.

Conclusion

Au terme de ce mémoire, le Comité de direction du CEPE souhaite rappeler que l'ambitieux projet dont s'est doté le Québec, de manière unanime en 2002, est loin d'avoir porté les fruits escomptés. Certes, au fil du temps, des améliorations ont pu être constatées pour certains groupes de personnes en situation de pauvreté, notamment les familles. Cependant, elles n'ont été que de courte durée, et les coupures des dernières années ont imposés davantage de reculs que d'avancées en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Comité de direction du CEPE soutient que ce plan d'action doit retrouver l'ambition de la genèse de la Loi visant à lutter à la pauvreté et à l'exclusion sociale en assurant un réinvestissement massif dans la construction d'une architecture forte de protections sociales que notre société a les moyens de se bâtir pour protéger les personnes les plus démunies de notre société. Considérant la pauvreté et l'exclusion sociale comme des atteintes aux droits fondamentaux, il est urgent d'y remédier pour le bénéfice de l'ensemble de la société. Assumer un rôle central et majeur comme vecteur pour la solidarité n'est pas un fardeau pour un État, mais bien au contraire, un levier, pour témoigner de sa prospérité, de son engagement pour une justice sociale pour tous et toutes. Un virage est nécessaire, il est possible de le prendre pour faire plus, pour faire mieux.

ANNEXE 1 :

Comité de direction

Fonctions

Le comité de direction du CEPE en détermine les orientations stratégiques, les objectifs généraux, les politiques et les plans d'action, après consultation du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il a également pour fonction d'évaluer la pertinence, le caractère prioritaire et la qualité scientifique des programmes et des projets de recherche du CEPE.

Membres

Le comité de direction du CEPE est composé de onze membres nommés par la ou le ministre. Ce sont des personnes en provenance des milieux gouvernemental, universitaire et de la recherche dont la compétence et l'expertise sont reconnues en matière de pauvreté ou d'exclusion sociale, ainsi que des personnes œuvrant auprès des individus en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Représentants des milieux universitaire et de la recherche

- Présidente : **Céline Bellot**, professeure titulaire, École de service social, Université de Montréal
- **Gérard Duhaime**, professeur titulaire, Département de sociologie, Université Laval
- **Sylvie Morel**, professeure titulaire, Département des relations industrielles, Université Laval
- **Amélie Quesnel-Vallée**, professeure agrégée, Département de sociologie et Département d'épidémiologie, de biostatistiques et de santé au travail, Université McGill
- **Luc Savard**, professeur titulaire, Département d'économique, Université de Sherbrooke
- **Anne-Marie Séguin**, professeure titulaire, Centre Urbanisation Culture et Société, Institut national de la recherche scientifique.

Représentants du milieu gouvernemental

- **Daniel Doyon**, Directeur de la recherche, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- **Jérôme Martinez**, chef d'unité scientifique, Institut national de santé publique du Québec
- **Valérie Saysset**, directrice générale de la Recherche, de l'évaluation et des statistiques, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Personnes œuvrant auprès des individus en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale

- **Claude Leblond**, président, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- **Marc De Koninck**, Organisateur communautaire, CIUSSS de la Capitale-Nationale et Président du Comité de développement social de Centraide Québec-Chaudière-Appalaches